



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **mardi 21 avril 2020** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Fontaine.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 21 avril 2020

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 17 mars 2020

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 avril 2020 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 – adoption

4.2 Reconduction du mandat du vérificateur pour l'année 2020

4.3 Embauche des agents temporaires

5. AVIS DE MOTION

5.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2020-01 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques Premier trimestre 2020

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 21 avril 2020



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 avril 2020 totalisent un montant de 219 038,82 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 224 724,55 \$ pour la période du 18 mars au 21 avril 2020;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 avril 2020 au montant de 219 038,82 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période 18 mars au 21 avril 2020 au montant de 224 724,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-024

2020-04-025

2020-04-026



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019 – ADOPTION

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** unanimement

2020-04-027

D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2019 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 193 219 \$.

D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2019 et démontrant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 193 219 \$, tels qu'audités par la firme Amyot Gélinas.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER la présidente du conseil d'administration, Madame Sonia Fontaine, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de douze mois terminé le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RECONDUCTION DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions du Code municipal, la Régie doit faire auditer ses États financiers par un vérificateur externe, et ce, annuellement;

CONSIDÉRANT que la Régie est satisfaite du travail accompli par le vérificateur actuel, Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** unanimement

2020-04-028

DE RECONDUIRE le mandat de vérification de Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. pour l'audit du rapport financier annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 pour une somme ne pouvant excéder onze mille quatre cent cinquante dollars, avant les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2020-04-029

4.3 EMBAUCHE DES AGENTS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-après énumérées à titre d'agents temporaires, et ce, rétroactivement au 31 mars 2020 :

Samuel Lavoie Matricule 354

Mylène Arseneault Matricule 355

Kamille Coutu Matricule 356

Marie-Pierre Cantin Matricule 358

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

5.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

Monsieur Benoit Proulx donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement portant le n° 2020-01 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

Le directeur administratif et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement n° 2020-01 précisant le mode de fixation des tarifs pour les divers services généraux pouvant être fournis par la Régie et l'encadrement des services découlant de la conclusion d'ententes de services en matière de sécurité publique.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Activités criminelles pour le premier trimestre 2020.

6.2 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Constats d'infraction pour le premier trimestre 2020.

7. RÈGLEMENTS

n/a



2020-04-030

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE SÉANCE

- 9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx
QU'à 18h05, la séance soit levée


Madame Sonia Fontaine
Présidente


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier